

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 11 décembre 2024

N° 20

Objet : Candidature du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence au projet-simple de coopération ALCOTRA « Trame Noire : réduction de la pollution lumineuse et protection de la biodiversité»

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaients présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaients suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaients représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaients excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur TEYSSIER Bernard, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur une partie de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement du Géoparc est un axe prioritaire qui figure dans les différentes stratégies territoriales de l'Agglomération (schéma touristique, stratégie de développement économique, PCAET, Espace Valléen...), traduisant l'ambition de la collectivité de faire de ce label international un vecteur pour de développement et d'attractivité du territoire.

En cohérence avec ses missions en matière de développement durable et de préservation et de la biodiversité, le Géoparc s'est engagé dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et de valorisation de la qualité du ciel nocturne visant l'obtention du label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

Ce projet global figure dans les stratégies des Espaces Valléens de Provence Alpes Agglomération et de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch. Il s'inscrit également en cohérence avec les objectifs de la charte "Eclairer juste" adoptée par délibération du conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération en date du 19 octobre 2023.

La réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'obtention du label RICE a été approuvée par le conseil communautaire en date du 7 avril 2022. Cette étude, financée dans le cadre du dispositif Espace Valléen, a été réalisée en 2024 avec l'appui du groupement de bureaux d'études spécialisés « L'observatoire de la nuit » et « Dark Sky Lab ». Elle a permis de réaliser un diagnostic de la pollution lumineuse, de valider le scénario d'une RICE à deux cœurs autour des secteurs des Monges et du Verdon, et dresser la feuille de route des actions qui restent à accomplir pour pouvoir déposer la candidature au label.

Cette feuille de route, validée par le Bureau de PAA en date du 22 avril 2024, comprend les principales actions suivantes :

- Compléter l'inventaire des points lumineux à l'échelle du Géoparc (CCSB),
- Poursuivre le programme de mesure de la qualité du ciel (SQM, Ninox),
- Définir et faire adopter un Plan de Gestion de l'éclairage partagé,
- Formaliser le dossier de labellisation RICE,
- Développer un programme d'animation et d'actions de sensibilisation.

Le Géoparc de Haute-Provence a l'opportunité de s'associer à plusieurs autres territoires des Préalpes franco italienne qui sont également engagés dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et qui souhaitent candidater au 3ème appel à projets simples ALCOTRA, dont l'objectif stratégique 2-vii porte sur la préservation de la biodiversité et sur la réduction de toutes les formes de pollution,

La candidature est portée par le Parco Naturale Alpi Maritime en tant que chef de file, avec pour partenaires le Parco Fluviale Gesso di Cuneo, le Parc naturel national du Mercantour, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Communauté

Communes des Alpes d'Azur, pour un montant total estimé à 2 millions d'Euros, financé à 80%.

Les actions du Géoparc qui pourraient être financées dans le cadre de ce dispositif sont les suivantes :

- Coûts salariaux pour 106 500 € : valorisation de ¾ d'ETP existants sur 3 ans (1/2 coordination et animation service Géoparc, 1/4 expertise biodiversité service transition écologique)
- Coûts externes pour 42 600 € : supports communication, étude d'impact des mesures de réduction de la pollution lumineuse sur la biodiversité, restauration d'habitats écologiques, sensibilisation du public, actions de science participative.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

- Dépenses : 149 100 € TTC
- Recettes : 149 100 € TTC, dont :
 - o Subvention ALCOTRA (80 %) : 119 280 €
 - o Autofinancement PAA (20%) : 29 820 €.

Il vous est proposé :

- D'approuver la candidature de Provence Alpes Agglomération au 3ème appel à projet simple ALCOTRA, OS 2-vii, dans le cadre d'un projet coopération transfrontalière « Trame Noire : réduction de la pollution lumineuse et protection de la biodiversité », dont le chef de file est le Parco Naturale Alpi Marittime, avec pour partenaires le Parco Fluviale Gesso di Cuneo, le Parc naturel national du Mercantour, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur ;
- D'approuver l'opération et son plan de financement visant l'obtention puis l'animation du label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé par le Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence, d'un montant de 149 100 € TTC ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 119 280 € au titre du 3ème appel à projet simple ALCOTRA - OS 2-vii pour le projet de coopération transfrontalière « Trame Noire : réduction de la pollution lumineuse et protection de la biodiversité » avec les partenaires précités, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

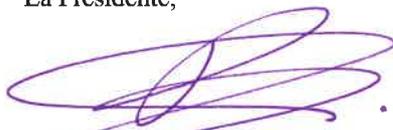
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

18 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-20_11122024